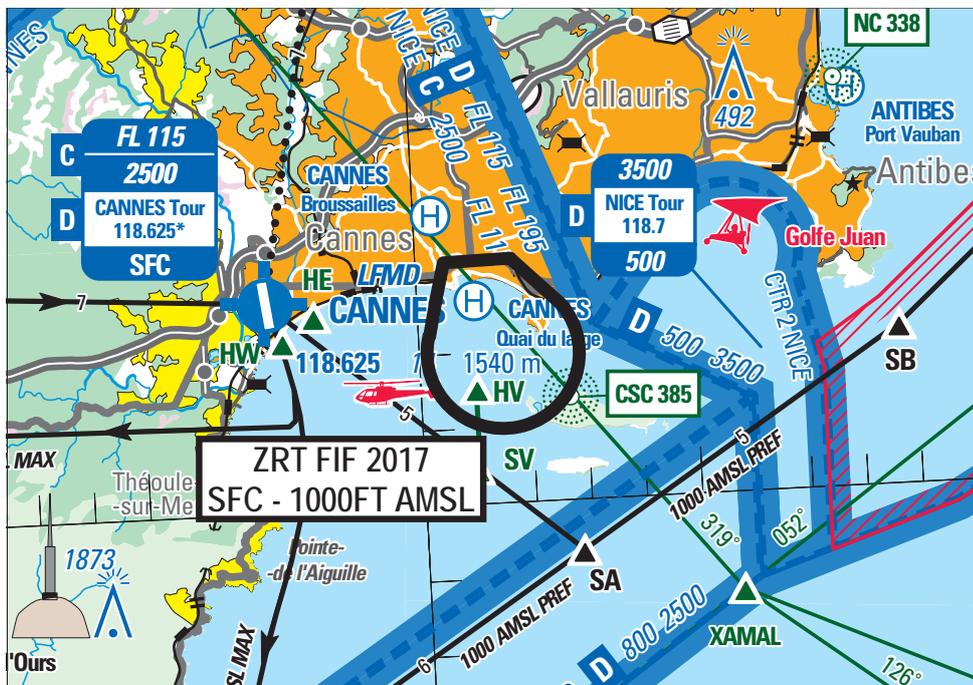


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour le FIF (Festival International du Film) 2017 à Cannes

En vigueur : Du 17 au 28 mai 2017

Lieu : AD : Cannes Mandelieu LFMD



ACTIVITÉ
Pour des besoins de protection des personnes et des biens, création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT)
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
du mercredi 17 mai à 00h00 au dimanche 28 mai à 23h59
INFORMATION DES USAGERS
NICE INFO : 120.850 MHz CANNES TWR : 118.625 MHz
GESTIONNAIRE
Cannes-Mandelieu

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAG/CAM : contournement obligatoire, sauf</p> <ul style="list-style-type: none"> - les hélicoptères autorisés en desserte de l'héliport du Quai du Large, - les aéronefs mandatés par l'organisation du festival, et autorisés par le Préfet, - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions et après contact avec le gestionnaire.

STATUT
La Zone Réglementée Temporaire (ZRT FIF 2017) et la CTR 1 CANNES avec laquelle elle interfère, coexistent.

SERVICES RENDUS
L'organisme habituel rend, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe de l'espace aérien.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
<p>43°32'16" N-007°00'11" E 43°32'45" N-007°00'20" E 43°33'14" N-007°00'30" E 43°33'15" N-007°01'43" E 43°33'14" N-007°01'44" E 43°32'37" N-007°02'35" E</p> <p>arc horaire de 1 NM de rayon centré sur 43°32'00" N-007°01'30" E 43°32'16" N-007°00'11" E</p> <p>SFC/1000FT AMSL</p>

ORGANISME A CONTACTER
CANNES TWR : 04 93 48 73 10